

# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

## DEMANDE DE TUTORAT EN ANGLAIS LANGUE SECONDE

NOM DE L'ÉLÈVE \_\_\_\_\_

ÉCOLE \_\_\_\_\_ ANNÉE D'ÉTUDES \_\_\_\_\_

Langue première de l'élève: \_\_\_\_\_ Date d'arrivée de l'élève au Canada: \_\_\_\_\_

Cet élève a-t-il déjà bénéficié d'un tutorat en anglais langue seconde? Oui  Non

Si oui, où et quand? \_\_\_\_\_

Quel est le niveau d'anglais de cet élève? Veuillez expliquer.

Débutant (niveau d'anglais nul) \_\_\_\_\_

Moyen (peut parler anglais, mais ne peut ni le lire ni l'écrire) \_\_\_\_\_

Avancé (peut lire et écrire, mais a besoin d'aide pour parler, etc.) \_\_\_\_\_

L'élève retirerait-il des bénéfices d'une évaluation en anglais langue seconde? Oui  Non

NOM ET ADRESSE DE L'ENSEIGNANT DE SOUTIEN: \_\_\_\_\_

Les enfants n'ayant pas l'anglais comme langue première et n'ayant eu aucune formation préalable en anglais langue seconde, sont admissibles à un service de tutorat de 60 heures maximum, selon leurs besoins. En cas de doute quant à l'admissibilité aux services de tutorat, le ministère de l'Éducation fera une évaluation. Le taux de rémunération horaire est fixé à 11,00 \$ par heure de tutorat.

\_\_\_\_\_  
Le Directeur

RÉSERVÉ À L'USAGE DU MINISTÈRE

DURÉE APPROUVÉE

C.C. : CONSEILLER EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, DIRECTEUR DE LA COMMISSION SCOLAIRE

COPIES À ENVOYER À : SERVICES AUX ÉLÈVES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C.P. 2000, CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.) C1A 7N8